

Réunion de la CDO le jeudi 8 septembre à 19h30 à Mont de Marsan

Présents : Pierre Brèthes, président de la commission, Pierre Dufau, président du comité, Marion Castéra, Bénédicte Dutoya, Claudine Latrubesse, Corinne Menou
Laurent Beaumes, Pierre Darbo, Loïc Garbay, Nicolas Marbat, José Soarès

Excusés : Fabrice Lansaman, Edouard Serres, Yann Walewski

Le président Pierre Brèthes excuse les absents et présente les nouveaux membres de la commission : Marion Castéra qui va commencer à se familiariser avec la désignation des arbitres, Pierre Darbo et Loïc Garbay qui vont seconder Yann Walewski et Nicolas Marbat pour les formations des arbitres départementaux et régionaux.

A/ Recyclage des arbitres départementaux

- samedi 10/09 de 9h à 12h à Candresse
- dimanche 25/09 de 9h à 12h à Mont de Marsan

Une discussion s'engage sur le contenu et le programme est établi

B/ Formation des arbitres départementaux

La formule Anim'Arbitre est maintenue : 4 journées avec les animateurs plus un week-end spécifique (25/02) avec arbitrage des sélections, plus une autre journée le 15 ou le 29 avril (avec sélections) Les 4 journées sont soit des samedis et dimanches soit deux fois deux jours en module vacances (vacances de la Toussaint)

La CDO 64 a demandé la possibilité de se joindre à nous pour ces formations, comme pour la formation des futurs régionaux. Personne n'y voit d'inconvénient mais, notamment pour la formation Anim'Arbitre, le nombre de places est limité. Les membres de la CDO 40 se posent aussi la question de savoir si des formateurs du 64 seront présents avec leurs arbitres.

C/ Formation des OTM

La formation initiale se fait désormais par e-learning dans les clubs.

Le perfectionnement qui n'a pu être organisé la saison dernière le sera dès ce début de saison (début octobre) Une date est proposée pour commencer et le site sera fonction de la localisation des inscrits. Si besoin est une formation spécifique E-marque sera faite à l'attention des clubs qui accèdent à la promotion.

Aucune formation n'est prévue pour l'accession au championnat de France puisque l'e-learning suffit, et c'est ensuite la CRO qui organise l'évaluation pratique.